

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à quatorze heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Stéphane BOUILLAUD

Date de convocation : 15 octobre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Marché 2023-M465 « Marché global de performance pour la conception-réalisation de travaux de modernisation du centre de tri de déchets VENDEE TRI et l'exploitation-maintenance du centre de tri et du centre de transfert de déchets »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D147-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président,

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé le 31 octobre 2023, un marché global de performance pour la conception-réalisation de travaux de modernisation du centre de tri de déchets VENDEE TRI et l'exploitation-maintenance du centre de tri et du centre de transfert de déchets. Il précise que ce marché a été passé selon une procédure avec négociation en application des articles L2124-3 et R-2124-3 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président précise que le marché fait l'objet d'une décomposition en tranches :

- Tranche Ferme (TF) : Réalisation des études de conception, y compris l'élaboration et le dépôt de la mise à jour du dossier ICPE, et du Permis de Construire (PC) et l'accompagnement jusqu'à l'obtention des autorisations administratives pour le centre de tri.
- Tranche Optionnelle 1 (TO1) : Exploitation et maintenance du centre de tri et du centre de transfert jusqu'à réception des travaux de modernisation
- Tranche Optionnelle 2 (TO2) : Réalisation des études d'exécution, des travaux et de la mise en service industriel du centre de tri jusqu'à sa réception.
- Tranche Optionnelle 3 (TO3) : Exploitation et maintenance du centre de tri modernisé et du centre de transfert après réception

Monsieur le Président ajoute que la durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à la fin de la durée d'exploitation, prévue le 31 décembre 2032 ou le 31 décembre 2028 si la tranche optionnelle n° 3 n'est pas affermie. Les délais prévisionnels d'exécution de chaque tranche sont les suivants :

- Tranche Ferme (TF) : 6 mois (date prévisionnelle de démarrage : 01/01/2025)
- Tranche Optionnelle 1 (TO1) : 24 mois (date prévisionnelle de démarrage : 01/01/2025)
- Tranche Optionnelle 2 (TO2) : 18 mois (date prévisionnelle de démarrage : 01/07/2025)
- Tranche Optionnelle 3 (TO3) : 6 ans (date prévisionnelle de démarrage : 01/01/2027)

A la date limite de remise des candidatures fixée au 15 décembre 2023, quatre groupements avaient remis une candidature. Par délibération D004-BUR160124 du bureau syndical en date du 16 janvier 2024, celles-ci ont toutes été admises à soumissionner.

Monsieur le Président indique que la phase « Offre » a démarré le 30 janvier 2024 avec l'envoi aux candidats admis à soumissionner, du Dossier de Consultation des Entreprises. A la date limite de remise des offres initiales, seuls les trois groupements suivants ont remis une offre :

- Groupement dont la société SEPUR est mandataire
- Groupement dont la société COVED est mandataire
- Groupement dont la société URBASER ENVIRONNEMENT est mandataire.

A l'issue des phases de négociation, les candidats ont été invités à remettre leurs offres finales. Ainsi, à la date limite de remise des offres finales fixée au 1^{er} octobre 2024, les trois groupements ont répondu :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Offres reçues
1	SEPUR SAS / SEPOC / JDGAC / AKTID / BGCV	Offre de base
2	COVED SAS / COINTET & ASSOCIES / DURAND ARCHITECTE	Offre de base
		Offre variante
3	URBASER ENVIRONNEMENT / GRIFAB / NEOS / GCC / AT&E	Offre de base

Monsieur le Président indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 octobre 2024 pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a classé en première position, l'offre du groupement dont la société SEPUR est mandataire (offre de base), économiquement la plus avantageuse, pour les montants suivants :

Désignation de la tranche	Montants contractuels en € HT
Tranche Ferme (TF) : Réalisation des études de conception, y compris l'élaboration et le dépôt de la mise à jour du dossier ICPE, et du Permis de Construire (PC) et l'accompagnement jusqu'à l'obtention des autorisations administratives pour le centre de tri	1 472 545,80 € HT
Tranche Optionnelle 2 (TO2) : Réalisation des études d'exécution, des travaux et de la mise en service industriel du centre de tri jusqu'à sa réception	28 630 667,24 € HT

Désignation de la tranche	Montants estimés issus du DQE, non contractuels en € HT
Tranche Optionnelle 1 (TO1) : Exploitation et maintenance du centre de tri et du centre de transfert jusqu'à réception des travaux de modernisation	17 987 616,36 € HT
Tranche Optionnelle 3 (TO3) : Exploitation et maintenance du centre de tri modernisé et du centre de transfert après réception	33 817 093,34 € HT

Les montants exacts des tranches (TO1) et (TO3) dépendront des tonnages effectivement traités sur chaque tranche et de leur durée.

Considérant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la Commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à :

- **Attribuer** le marché 2023-M465 au groupement dont la société SEPUR est mandataire, en offre de base, pour les montants ci-dessus indiqués ;

- **Charger** le Président ou le 1^{er} Vice-président en l'absence du Président, d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire les pièces constitutives de ce marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché 2023-M465 au groupement dont la société SEPUR est mandataire, en offre de base, pour les montants ci-dessus indiqués ;

- **Charge** le Président ou le 1^{er} Vice-président en l'absence du Président, d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire les pièces constitutives de ce marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Signé électroniquement par : Damien
Grasset
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Président de Trivalis
DAMIEN GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 23/10/2024
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).